

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 mars 2018

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 11
Nombre de votants : 11
Convocation transmise le 28 février 2018.

L'an deux mil dix-huit, le quatorze mars à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Sepvret s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, salle de la Mairie de Sepvret, sous la présidence de Patrick CHARPENTIER, Maire.

Présents : MM./Mmes BOUGOUIN Isabelle, BRISSARD Armand, BUTRÉ Sabrina, CHARPENTIER Patrick, DUCOURTIEUX Jean-Claude, LACOMBE David, LIÉTARD Philippe, LINET Michel, PALLUAULT Delphine, PARISOT Bertrand, THIERY Yves.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : MM./Mmes BARC Nathalie, CHESNES Dolorès, MENUET Céline, TEXIER Pauline.

Secrétaire de séance : BUTRÉ Sabrina.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Ordre du jour :

- ***Présentation de l'Avant-Projet Définitif (APD) pour le projet de réhabilitation de la salle des fêtes par l'architecte,***
- ***Questions diverses.***

I. Présentation de l'Avant-Projet Définitif (APD) pour le projet de réhabilitation de la salle des fêtes par l'architecte

M. Maxime SOULARD, architecte en charge du projet, présente l'Avant-Projet Définitif (en présence de Mme Manon MATHÉ, Assistante à maîtrise d'ouvrage). Cet APD est présenté sous réserve des résultats de l'analyse de sol : le Conseil Municipal décide à ce propos de valider le devis relative à cette mission d'un montant de 1 625 euros HT soit 1 950 euros TTC et autorise le Maire à signer le devis.

Des aménagements ont été modifiés par l'architecte en raison des normes en vigueur (largeur des issues de secours, ajout d'un couloir d'évacuation entre le local technique et la salle de rangement du mobilier, loges du théâtre en système coupe-feu, sas de sécurité entre l'annexe de la cuisine et la grande salle...).

Une alternative sera proposé pour l'accès PMR à la scène. Le dossier sera envoyé pour avis à la personne en charge de l'accessibilité avant le dépôt de permis de construire.

Le ballon d'eau chaude dans la cuisine sera remplacé et un 2ème sera installé dans la cuisine du hall d'entrée.

Un éclairage led est envisagé : dalles led au plafond de la salle principale avec un variateur de lumière. Une isolation thermique et sonore est prévue dans la salle. Il est évoqué la possibilité de mettre un soubassement de "protection" sur les murs de la salle (2 m de hauteur ? en bois ? à étudier). Il est important également de prévoir des branchements électriques (multiprises) à proximité de la scène ainsi que des accroches pour la décoration de la salle.

Dans le hall, il conviendrait de remplacer la tablette fixe du bar par une tablette amovible. Il faudra prévoir une ligne téléphonique (téléphone situé au bar).

Il faudra contacter Séolis en mai prochain pour faire une demande de changement de compteur électrique.

Un point planning est refait :

- début avril 2018 : dépôt du permis de construire (5 mois d'instruction)
- juin 2018 : DCE (Dossier de Consultation des Entreprises)
- septembre -octobre 2018 : délai de recours des tiers
- novembre 2018 : début des travaux

Le budget de rénovation s'élève à 248 690 euros HT (sans options, sans honoraires et sans fluides), à cela s'ajoutent donc 77 000 euros HT pour les fluides (Effilios), les honoraires (architecte, AMO, SPS...) et les travaux de l'annexe cuisine qui seront réalisés en régie (17 870 euros HT).

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de valider l'Avant-Projet Définitif présenté par l'architecte sous réserve de prise en compte des différentes observations et en privilégiant, si accepté par le bureau de contrôle, la suppression du sas situé entre l'annexe et la salle principale.

II. Questions diverses

- **Syndicat voirie**

Le montant de la subvention au profit du Sivom Voirie sera de 11 410 euros par commune pour l'année 2018 (à prévoir au budget). Le renouvellement d'un tracteur est à l'étude.

- **Scolaire**

Une réunion a eu lieu ce jour avec les responsables scolaires de la communauté de communes, la coordinatrice du secteur, la responsable des TAPS (Temps Activités PériScolaires) et les élus référents des 3 communes du RPI pour faire un point sur les programmes envisagés pour les TAPS (les parents se plaignent du manque d'intérêt des activités proposées, pas d'intervenants extérieurs...).

Après discussion, il est convenu de mettre en place des projets en lien avec les écoles (à suivre de près).

- **Construction des maisons passives**

Des difficultés ont été rencontrées : 2 plans ont été mis en circulation dont un n'a pas été validé par l'architecte. Un problème d'évacuation des eaux pluviales a également été évoqué.

- **Projet de construction d'une MAM : mandat de réalisation**

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide de recruter la Société Deux-Sèvres Aménagement (située 21 chemin des Roches du Vivier - 79000 NIORT) pour un mandat de réalisation concernant la construction d'une maison d'assistantes maternelles sur la commune.

Par conséquent, le Conseil Municipal valide le devis de Deux-Sèvres Aménagement d'un montant total de 6 075 euros HT (soit 7 290 euros TTC) et autorise le Maire à signer celui-ci.

- **Projet de construction d'une MAM : choix d'une parcelle**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide que la Commune de Sepvret achète une parcelle située sur le Lotissement La Mantelière (Eco-quartier des Ouzines) en vue d'y construire une Maison d'Assistantes Maternelles (MAM).

La parcelle choisie est la suivante : Parcelle cadastrée Section ZM N° 71 (lot n° 10 du lotissement des Ouzines) située au n° 21 rue des Ouzines et d'une surface 573 m².

Le prix de vente ayant été fixé à 22,60 euros le m² par délibération du Conseil Municipal le 9 novembre 2017, il conviendra donc de procéder au paiement suivant :

Parcelle ZM 71 (lot 10) : 573 m² x 22,60 euros TTC = 12 949,80 euros TTC

soit un total à régler par la Commune de Sepvret au profit du budget du lotissement des Ouzines de 12 949,80 euros TTC.

- **Voirie communale**

- Une réclamation collective des riverains de la rue de la plaine a été transmise à la mairie suite aux travaux de curage et nettoyage des fossés dans cette même rue.
- La présence de nombreux nids de poule a été signalée sur le chemin entre le Châtelier et le Coudray.

La prochaine séance du Conseil Municipal est programmée le mardi 27 mars prochain à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.
Fait et délibéré en séance du 14/03/2018.

Liste des conseillers présents :

Le Maire :

BOUGOUIN Isabelle

CHARPENTIER Patrick

BRISSARD Armand

BUTRÉ Sabrina

DUCOURTIEUX Jean-Claude

LACOMBE David

LIÉTARD Philippe

LINET Michel

PALLUAULT Delphine

PARISOT Bertrand

THIERY Yves